



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 121709

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les propositions exprimées dans la note de synthèse du centre d'analyse stratégique intitulée « Le fossé numérique en France ». Le centre d'analyse stratégique suggère de familiariser les personnes âgées aux outils numériques par un accompagnement personnalisé et des logiciels, voire des matériels, adaptés. Selon lui, cela leur permettrait de correspondre plus aisément avec leurs proches, de bénéficier d'un suivi médical à distance, et ainsi de rester chez elles plus longtemps. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

En l'espace de quelques années, l'Internet est devenu indispensable à l'ensemble des activités quotidiennes des citoyens. En France, plus de deux foyers sur trois sont désormais connectés au réseau. Les seniors et les foyers défavorisés sont toutefois les deux groupes de Français les moins connectés. En effet, les ordinateurs personnels sont restés à la fois complexes dans leur fonctionnement et dans leur maintenance au quotidien, notamment pour les personnes n'ayant pas utilisé les ordinateurs durant leur vie professionnelle. L'apparition des terminaux mobiles a constitué une véritable rupture dans les usages de l'Internet. Leurs interfaces simplifiées ont introduit une nouvelle « grammaire gestuelle » auprès de l'ensemble des utilisateurs. Ces terminaux ont, également introduit une nouvelle forme de « mobilité domestique » et ils ont permis d'intégrer plus étroitement les services de l'Internet à la vie quotidienne des citoyens. Plutôt que de créer des technologies spécifiquement dédiées aux seniors, il est désormais possible de faire évoluer les outils « grand public » afin que les seniors puissent en bénéficier. Leur ergonomie améliorée constitue, désormais, un facteur crucial pour la démocratisation des services de l'Internet. C'est dans cet esprit que la délégation aux usages de l'Internet (DUI) a piloté, entre juin 2010 et mars 2011, une étude menée par le laboratoire du CNRS Le Lutin avec l'association d'entreprises Silicon Sentier. Cette étude a permis de recueillir pendant huit mois les témoignages de seniors utilisant des tablettes interactives au quotidien. Un livre blanc Seniors et tablettes interactives, a été réalisé à l'issue de cette étude afin de permettre à l'ensemble des acteurs de l'Internet (constructeurs de terminaux et concepteurs de services mobiles) de mieux prendre en compte les besoins des seniors. Il est consultable sur le site : (<http://www.proximamobile.fr/sites/default/files/livreblancseniorsTablettesInteractives.odf>). Alors que l'année 2010 a été marquée par le triplement du nombre des utilisateurs de terminaux mobiles connectés, les recommandations sur l'accessibilité et l'ergonomie de ce livre blanc seront utiles à l'ensemble des concepteurs de services. Les nouvelles générations de services développées à l'avenir, et disponibles autant sur des téléphones mobiles, des tablettes interactives ou des téléviseurs connectés, tiendront compte plus spécifiquement des besoins des seniors, ou encore des malades à domicile. L'accompagnement des seniors vers les nouveaux usages sur les terminaux mobiles est donc une des priorités d'actions du Gouvernement dans le cadre du développement des nouveaux usages et services. Si les seniors seront, en effet, parmi les premiers à en tirer parti, c'est au final l'ensemble des citoyens connectés qui bénéficieront de ces évolutions.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121709

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11739

Réponse publiée le : 10 janvier 2012, page 277